

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne
"FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION POUR LA
DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE"

Ouagadougou, Burkina Faso
30 mai au 3 juin 2005

**Expériences de formation de masse des éleveurs :
Les chèques formations au Mali sud**

Dr SAMAKE Fatoumata
Vétérinaire ICD
MALI

1/ Données générales sur le projet.

Pays : MALI

Nom du projet : Projet d'Appui au Secteur Privé de l'Elevage (PASPE)

Coordonnées des responsables :

Dr Eric Fermet Quinet, vétérinaire (MAE- France).

Dr Fatoumata Samaké, vétérinaire.

ICD –Mali

BP :E-1192-Bamako- Mali.

Tel: (223) 223 55 78

E-mail: icd@cefib.com

2/ Descriptif de l'action.

2.1/ Introduction.

Le système de chèque formation élevage dans la région de Sikasso (Mali) est né dans le cadre du PASPE (Projet d'Appui au Secteur Privé de L'Elevage). Ce projet fut financé par la Coopération Française de 1998 à 2001. La maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du PASPE était assurée respectivement par la Chambre d'Agriculture du Mali et Vétérinaires Sans Frontières (France) en collaboration avec un bureau d'études malien ICAR- Sigida Conseils.

Le PASPE intervenait en accompagnement sur le terrain des réformes engagées par le gouvernement malien dans le domaine de l'élevage. Son objectif était d'accompagner localement une politique des transferts des fonctions de l'état vers le secteur privé et associatif, et de permettre à chaque acteur d'assumer réellement ses responsabilités dans les domaines qui lui reviennent. Il se proposait de soutenir la croissance du secteur élevage dans trois régions du Mali (Sikasso, Mopti et Kayes).

Le PASPE était mis en oeuvre à travers 4 principes :

- Les acteurs du secteur élevage sont mis en relation sous forme partenariale, à travers des cadres de concertation afin d'identifier les contraintes du secteur, de proposer et mettre en oeuvre des solutions pérennes.
- Des activités fortement structurantes pour la politique de transfert sont mises en priorité dans la mesure où elles sont susceptibles de répondre à des contraintes majeures et reconnues par tous, de pouvoir être mises en oeuvre rapidement, d'avoir des effets démonstratifs immédiats et massifs, et d'être pérennisables dans les contextes socio-économiques (coût d'opportunité), environnemental (système adapté et durable) et politique nationale.
- Les solutions ou programmes sont mis en oeuvre sur le terrain exclusivement par le secteur privé ou associatif en attachant une importance particulière au recouvrement des coûts d'intervention :
 - recouvrement total des coûts d'intrants physiques
 - recouvrement partiel des coûts de formation par les éleveurs
 - la mobilisation des financements complémentaires par la chambre d'Agriculture des actions de vulgarisation et formation en milieu paysan à travers un contrat de prestation.
- Intervention par une structure d'appui externe qui limite son action à l'animation, la formation et l'information des partenaires.

Quatre types d'action étaient conduits par le PASPE :

- Appui à la concertation interprofessionnelle du secteur élevage, au niveau des cercles et des régions.
- Appui à l'installation ou au renforcement de vétérinaires privés, d'autres prestataires de services (fabricants d'aliments, conseils, transports) voire producteurs indépendants.
- Appui à la contractualisation auprès des prestataires privés de différents services :
 - Encadrement technique de producteurs individuels ou regroupés en organisations,
 - Formation ou information d'éleveurs pour le compte des chambres d'agriculture
 - Missions de service publics obligatoires déléguées par l'Etat (mandat sanitaire)
 - Activités sous traitées pour des raisons d'efficacité budgétaire (enquêtes, formations, campagnes d'information.....)
- Appui institutionnel, régional et national en vue de renforcer le contrôle des pouvoirs publics

2.2/ Le système de cheque formation.

2.2.1 Les objectifs du chèque formation.

Comme évoqué ci dessus, le système de chèque formation s'inscrivait dans les volets « appui à la concertation interprofessionnelle élevage et appui à la contractualisation et précisément la formation ou l'information des éleveurs ».

Les objectifs du système chèque formation étaient :

- Proposer des formations au niveau village et à la demande,
- Renforcer la prise en charge des formations par les bénéficiaires et le secteur privé pour mieux les valider,

- Favoriser la concurrence des offres de formation,
- Transférer en partie le contrôle des prestations de formations aux bénéficiaires,
- Faire transiter par les bénéficiaires les financements publics destinés aux formations

2.2.2 Les principes du chèque formation.

- Au niveau de la chambre d'agriculture, chaque village disposait d'un budget annuel de formation à un ensemble de thèmes concernant l'élevage. Ce budget annuel était défini de manière forfaitaire, il ne peut être mobilisé que dans le cadre des formations agréées par la chambre d'agriculture et pour financer les prestataires, les documents, les supports et matériels correspondants.
- Chaque année, un catalogue de formation est éditée par la chambre d'Agriculture. Il est diffusé dans le cadre des animations villageoises conduites par les prestataires de services.
- Chaque village choisit son prestataire sur la base de la liste des formateurs agréés par la Chambre d'agriculture.
- Chaque village peut mobiliser son budget pour former un éleveur, il peut aussi compléter ce budget par ses ressources propres pour former un plus grand nombre d'éleveurs ou avoir accès à un plus grand nombre de thèmes.

2.2.3 Les étapes du chèque formation.

- Des thèmes de formation sont identifiés lors des cadres de concertation interprofessionnelle sur l'élevage.
- Ces thèmes sont traités sous forme de modules de formation simples : santé et protection des volailles villageoises, santé des petits ruminants, alimentation des ruminants pendant la saison sèche, lutte contre la trypanosomose animale élevage des poules pondeuses améliorées, lutte contre la douve dans les zones inondées du delta central du fleuve Niger au Mali, réussir l'élevage des pintadeaux, l'élevage des porcs au Sud du Mali, Lutte contre la mortalité des ânes, vol du bétail.
- Des formateurs sont formés aux différents modules. Ensuite ils sont évalués par un système de jeu de rôle et de QCM de 20 questions /module. Après l'évaluation les formateurs sont agréés par la Chambre d'agriculture.
- Les catalogues de formation sont ensuite confectionnées pour l'année concernée .
- Les catalogues sont distribués et expliqués dans l'ensemble des villages de la région (soit 1865 pour la région de Sikasso)

Le village choisit son thème et informe la chambre d'agriculture qui fait le nécessaire pour la mise en oeuvre de la formation.

Le tableau qui suit récapitule les différents éléments de mise en oeuvre du chèque formation. Il permet d'apprécier la diversité des thèmes proposés par les éleveurs et il donne le montant des rémunérations des prestations.

Intitulé du module	Coût distribution catalogue	Coût Animation villageoise	Coût Formation d'éleveurs	Coût visite groupée	Coût petits matériel + manuel pour éleveur	Coût global en CFA
1.Santé et protection des volailles villageoises	2000	2500	1000 /J/éleveur-2j	2000/an/2visites	5350	13 850
2. Réussir l'élevage des pintadeaux	2000	-	500/j/éleveur/j	1000	1500	5000
3. Elevage des poules pondeuses	2000	-	10000 pour 20 éleveurs	-	-	12 000
4.Elevage des petits ruminants	2000	2500	1000 /éleveur/j	2000	2000	9500
5.Alimentation complémentaire des ruminants en sison sèche	2000	2500	1000/éleveur/j 2j	2000	6500	15 000
6.Lutte contre la trypanosomose animale et les glossines	2000	3000	1000/éleveur/j 2j	2000	2500	11500
7.Lutte contre la mortalité des ânes	2000	-	1000/éleveur/j	2000	1000	6000
8.L'élevage des porcs	2000	-	1000	2000	1000	6000
9. Gestion du terroir, pâturage et eau	2000	10 000	-	-	-	12 000
10- Organisation des éleveurs en groupement	2000	10 000	-	-	-	12 000

Après exécution de la formation ce sont les bénéficiaires qui informent la chambre d'agriculture qui contrôle d'abord avant de payer le prestataire.

Un système de contrôle a été mis au point et mis en oeuvre sur le terrain en mobilisant les responsables des chambres d'agriculture. Il est effectué sur la base des 10%-15% des villages touchés par les actions de formation. Ces villages sont tirés au sort sur la base des déclarations de prestations remises par les villages concernés.

Sur la durée du projet 3000 éleveurs ont été à Sikasso avec le système de chèque formation. Après l'arrêt du projet la chambre d'Agriculture de Sikasso a continué le système d'abord avec l'appui de la coopération française 500 éleveurs ont été formés. Ensuite avec VSF (France) aussi pour 1000 éleveurs. Pour l'année 2005 il est prévu selon le même système la formation de 500 éleveurs.

Dans l'ensemble des cas les bénéficiaires contribuent à hauteur de 50% du coût global du module.

Le PASPE a été évalué à mi-parcours en 2000 par l'IRAM et par la suite une étude d'extension du projet à l'ensemble des régions du Mali a été sollicitée par le maître d'ouvrage. Cette étude a été financée en 2004 par l'AFD.

Mais pour des raisons propres à cette structure ce projet d'extension du PASPE n'a pas pu voir le jour.

Conclusion.

Le chèque formation a été est un des système qui met en relief le problème de formation de masse : le thème, les groupes cibles et aussi les formateurs. L'un des souci de la chambre d'agriculture de Sikasso, était le formateur quel formateur choisir pour répondre au mieux à la demande des éleveurs ?

Sachant qu'au Mali, il ya une multitude d'ONG, de prestataires de service qui se livrent à la formation d'éleveurs. Bref le chèque formation a permis à l'ensemble des partenaires du programme de comprendre que la formation d'éleveurs passe d'abord par l'acquisition d'un minimum de connaissances , de savoir faire qui faudrait ensuite transmettre. Enfin le chèque formation place les villages en situation de choisir eux m[^]me leurs prestataires et incite au cofinancement des formation par les éleveurs.